

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE RUGBY



Marcoussis, le 11 avril 2017

AVIS HEBDOMADAIRE n°1032

**ATTRIBUTION DES TERRAINS POUR LES PHASES FINALES – MESURE DEROGATOIRE
CONCERNANT LA CLASSIFICATION MINIMALE DES ENCEINTES SPORTIVES**

L'article 435 des règlements généraux de la FFR fixe les principes d'attribution des terrains pour les phases finales. Parmi ces principes, figure notamment que l' « attribution des rencontres de phases finales, tant par la FFR que par les comités territoriaux, devra respecter le niveau de qualification de l'enceinte sportive et la capacité de l'organisateur à mettre en place et à activer un service de sécurité et de secours proportionné à l'évènement ». A ce titre, l'annexe I des règlements généraux rappelle que seules les enceintes sportives classées en catégorie C (à l'exception des compétitions classées en catégories A et B), peuvent accueillir des rencontres de phases finales des Championnats de France.

La F.F.R. constate toutefois que depuis de nombreuses années, cette disposition réglementaire n'est pas respectée. Par ailleurs, à la suite de la diffusion d'une note adressée aux comités territoriaux relative à la procédure d'attribution des terrains pour les phases finales, ces derniers ont fait part à la F.F.R. des difficultés à désigner des terrains classés obligatoirement en catégorie C.

Face à ce constat, et pour assurer le bon déroulement des phases finales des championnats de France, la FFR a décidé, à titre exceptionnel et pour les phases finales 2016-2017, d'autoriser l'accueil de rencontres de phases finales aux enceintes sportives classées en catégorie D, auparavant limité à la catégorie C. Il est précisé que, les mesures s'appliquant aux compétitions classées en catégorie A et B demeurent inchangées. Enfin, la F.F.R., soucieuse de la qualité des terrains sur lesquels se dérouleront les phases finales des championnats de France, se réserve le droit à l'étude des terrains désignés par les comités.


**Le Secrétaire Général
Christian DULLIN**

Destinataires :

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Directeur
Messieurs les Présidents des Comités Territoriaux
Mesdames, Messieurs les Présidents(es) des Comités Départementaux
Mesdames, Messieurs les Présidents(es) des Clubs affiliés à la FFR
Ligue Nationale de Rugby
Personnel de la FFR